

Département  
VENDEE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne

Commune de  
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Séance du 22 avril 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 26  
Date de la convocation du conseil : 15 avril 2025  
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M – Mmes BRILLET L., CHEVRIER B., ROUXEL M., MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mmes MARTINEAU C., BAUDRY K., M. HERCBERG F. – Mme JAUFFRIT L.

Absents : Mmes BERTAUD M-F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. CROCHET B., ROUSSET C. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

MM. RELET J-M., BERTHOMÉ F., Mmes DILLET S., JOLLY F.,

Secrétaire : Mme BAUDRY K.

**2025.39 – Aménagement des abords du complexe sportif : attribution des marchés Lot 1 – Travaux de voirie, assainissement EP, préparation des espaces verts, signalisation et lot 2 – espaces verts, engazonnement, clôture et portail coulissant, longrine béton**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une consultation a été réalisée en procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique pour les travaux d'aménagement des abords du complexe sportif.

La procédure a fait l'objet de deux lots :

- Lot 1 : Travaux de voirie – Assainissement EP – Préparation des espaces verts – signalisation
- Lot 2 : Espaces verts – Engazonnement – Clôture et portail coulissant – Longrine béton

Lors de l'ouverture des plis, la commission d'appel d'offres du 15 avril 2025 a accepté les candidatures suivantes :

**Lot 1 : Travaux de voirie – Assainissement EP – Préparation des espaces verts – signalisation**

.../...

.../...

N°	NOM DU CANDIDAT	VILLE	DECISION
1	POISSONNET TP	AIZENAY	ACCEPTE
2	GIRASE TRAVAUX PUBLICS	ST GILLES CROIX DE VIE	ACCEPTE

**Lot 2 : Espaces verts – Engazonnement – Clôture et portail coulissant – Longrine béton**

1	CAJEV	LA ROCHE SUR YON	ACCEPTE
2	ID VERDE	CHALLANS	ACCEPTE
3	NGE PAYSAGES	SAINT HERBLAIN	ACCEPTE

Lors de sa réunion du 22 mai 2025 et au vu du rapport d'analyse des offres, selon les critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation, la Commission d'appel d'offres, propose d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante pour chacun des lots :

**Lot 1 : Travaux de voirie – Assainissement EP – Préparation des espaces verts – signalisation**

N°	NOM DU CANDIDAT	VILLE	NOTE GLOBALE
1	GIRASE TRAVAUX PUBLICS	ST GILLES CROIX DE VIE	92
2	POISSONNET TP	AIZENAY	90

**Lot 2 : Espaces verts – Engazonnement – Clôture et portail coulissant – Longrine béton**

N°	NOM DU CANDIDAT	VILLE	NOTE GLOBALE
1	ID VERDE	CHALLANS	88
2	CAJEV	LA ROCHE SUR YON	86
3	NGE PAYSAGES	SAINT HERBLAIN	63

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,

Vu l'avis de la commission marchés en procédure adaptée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ATTRIBUER** le marché de travaux des lots 1 et 2 comme suit :
  - **Lot 1 : Travaux de voirie – Assainissement EP – Préparation des espaces verts – signalisation à l'entreprise GIRASE TRAVAUX PUBLICS – Saint Gilles Croix de Vie pour 149 516,40 € HT,**
  - **Lot 2 : Espaces verts – Engazonnement – Clôture et portail coulissant – Longrine béton à l'entreprise ID VERDE – CHALLANS pour 13 593,80 € HT,**
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, le premier Adjoint, à signer le marché ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

**VOTE :                    POUR : 22                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0**

.../...

.../...

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ



*[Handwritten signature of Jean-Michel Rouillé]*